|  |  |
| --- | --- |
| **CATEGORIE DE PUBLIC EMPECHE** | **Etudiant en situation de responsabilité** |
| **Public concerné** | Est « étudiant en situation de responsabilité », tout étudiant ayant pour responsabilité la charge et/ou devant subvenir aux besoins d’une tierce personne de sa famille » |
| **Règlementation applicable** | * **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master**   ***Article 10 : «****La CFVU du conseil académique ou … fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte* ***les besoins spécifiques d’étudiants dans des situations particulières,*** *notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiant ou associative, des femmes enceintes,* ***des étudiants chargés de famille****, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de huit niveau. »* |
| **Justificatifs administratifs à recueillir** | * Pour responsabilité juridique ou fiscale   - Livret de famille certifiant du lien entre l’étudiant et la personne prise en charge  (OU du livret de famille de chacune des personnes pour les situations de belle-famille)  - Tout document administratif et juridique justifiant d’une prise en charge juridique ou fiscale   * Pour l’apport de soins ou d’accompagnement (handicap, dépendance)   - Une attestation médicale du médecin justifiant du besoin de soins ou d’accompagnement de la personne à prendre en charge  - Livret de famille certifiant du lien entre l’étudiant et la personne prise en charge (OU du livret de famille de chacun des personnes pour les situations de belle-famille)   * Pour responsabilité familiale/parentale   - Acte de naissance  - Livret de famille du (ou des) parent(s)  - Certificat de scolarité de l’enfant le cas échéant |
| **Date limite de déclaration de la situation auprès des services de l’UPJV** | La déclaration de cette situation peut s’effectuer dès que la situation l’exige et dans une limite de 3 semaines ouvrables avant les examens terminaux.  **Procédure :**  🡺 Demande à formuler le plus tôt possible de la scolarité de sa formation au sein de sa composante  🡺1 dossier de demande à compléter avec justificatifs  🡺1 réponse officielle d’acceptation de la demande de RSE |
| **Aménagements disponibles** | * Absences justifiées pour responsabilité parentale   Un étudiant en situation de responsabilité parentale peut bénéficier au maximum de 6 jours d’absences justifiées par année universitaire jusqu’aux 3 ans d’un des enfants.   * Absences justifiées pour accompagnement pour responsabilité juridique/fiscale et pour apport de soins   Un étudiant en situation de responsabilité juridique ou fiscale ou en situation d’apport de soins ou d’accompagnement peut bénéficier de journées d’absences justifiées. |
| **Demande de régime spécifique d’étude** | Une demande de Régime Spécifique d’Etude devra être effectuée afin de spécifier les périodes d’autorisations d’absences justifiées ainsi que le mode d’évaluation **du contrôle continu** des UEs/ECs concernées selon les MCC.  L’étudiant devra choisir, après concertation auprès des enseignants concernés, entre deux modes dévaluation : contrôle continu aménagé ou organisation d’une épreuve terminale pendant la période des EXAMENS planifiée au sein de la composante pour chaque UE/EC concernée.  Ce contrat peut se traduire par certains aménagements lors des EXAMENS (ex : tiers-temps supplémentaire, composition sur ordinateur, ...) mais ne permet pas de modification du calendrier des épreuves. |